

**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 61
Date de la convocation : 17 janvier 2020
Affichage compte rendu sommaire : 29 janvier 2020

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2020

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Georges BUDIN, délégué de Dracy lès Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mmes Véronique PROST, déléguée de Morlet, Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant de M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant, (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Hubert LOBREAU, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Pascale BILLIER, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Monique GATIER, Mme Marie-Claude BONNOT à M Christian GILLOT, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Camille FICHOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Michel MENAGER à M Gérard BERGERET, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, MM Thierry BABOUILLARD, Michel LARGY, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Jean-Camille JEANNIN, Yannick BOUTHIERE, Jean-Louis MARTIN, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN.

2020/001

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2019.

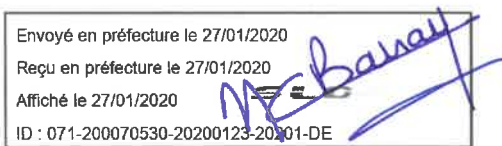
Séance du conseil communautaire du 23 Janvier 2020 : délibération n° 2020/001

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2019..



**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 61
Date de la convocation : 17 janvier 2020
Affichage compte rendu sommaire : 29 janvier 2020

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2020

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Georges BUDIN, délégué de Dracy lès Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mmes Véronique PROST, déléguée de Morlet, Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant de M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant, (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Hubert LOBREAU, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Pascale BILLIER, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Monique GATIER, Mme Marie-Claude BONNOT à M Christian GILLOT, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Camille FICHOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Michel MENAGER à M Gérard BERGERET, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, MM Thierry BABOUILLARD, Michel LARGY, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Jean-Camille JEANNIN, Yannick BOUTHIERE, Jean-Louis MARTIN, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN.

2020/002

Objet : Compte rendu des actes accomplis.

Séance du conseil communautaire du 23 Janvier 2020 : délibération n° 2020/002

Rapport de Monsieur Michel BELHOMME,
Deuxième Vice-Président

Chers Collègues,

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 11 Juillet 2017 rendue exécutoire le 17 Juillet 2017, j'ai l'honneur de vous rendre compte des actes accomplis suivants :

Décision n°122/2019 :

Précisant les modalités de mise à disposition pour la vente de divers produits par l'Office de Tourisme du Grand Autunois-Morvan comme suit :

- 48 exemplaires de « Couleurs de l'Autunois » à 9 € TTC,
- 455 exemplaires du « Guide des balades vertes Arroux-Mesvrin » à 2 € TTC,
- 135 exemplaires des cartes postales à 0,65 € TTC.

Précisant que L'Office de Tourisme reversera à la CCGAM :

- 7,50 € TTC par exemplaire vendu de « Couleurs de l'Autunois »,
- 1,50 € TTC par exemplaire vendu du « Guide des balades vertes »,
- 0,60 € TTC par carte postale vendue.

Décision n°123/2019 : autorisant la signature d'un bail de location d'un bureau situé à la Maison des Entreprises de l'Autunois, à l'Entreprise ALYAN 58 pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} décembre 2019. Le loyer mensuel s'élève à 118,80 € HT, les charges mensuelles s'élèvent à 22,80 € HT.

Décision n°124/2019 : autorisant la signature d'un bail de location d'un bureau situé à la Maison des Entreprises de l'Autunois, à UNISYLVA pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} février 2020. Le loyer mensuel s'élève à 237,60 € HT, les charges mensuelles s'élèvent à 45,60 € HT.

Décision n°125/2019 : autorisant la signature d'une convention de location, pour 2020, d'un bureau à la Pépinière d'Entreprises, à l'Association BGE. La redevance mensuelle s'élève à 155 € HT.

Décision n°126/2019 : autorisant la signature d'une convention de prêt, à titre gratuit, de matériel informatique par l'OPAC de Saône et Loire, dans le cadre d'ateliers numériques au « Repair Café » pour l'année 2020.

Décision n°127/2019 : engageant la CCGAM, dans le cadre de l'action menée par le CIAS, auprès d'un groupe de « séniors » à privatiser gracieusement les 31 mars, 06 octobre et 17 novembre 2020, le Fablab et son fab manager, pour le CIAS du Grand Autunois Morvan.

Décision n°128/2019 : autorisant la signature du contrat d'organisation d'un spectacle intitulé « Une mouette m'a raconté » avec la compagnie « En bonne compagnie » à la médiathèque d'Epinaç le vendredi 31 janvier 2020 pour un montant de 200 € HT.

Décision n°001/2020 : organisant de deux sessions de formation BAFA et fixant la participation des stagiaires comme suit :

- Une session de formation générale du 22 au 29 février 2020,
Stagiaire CCGAM (tarif réduit) : 360 €
Stagiaire hors CCGAM (plein tarif) : 430 €
- Une session d'approfondissement du 26 au 31 octobre 2020,
Stagiaire CCGAM (tarif réduit) : 310 €
Stagiaire hors CCGAM (plein tarif) : 365 €

Décision n°002/2020 : déclarant sans suite pour motif d'intérêt général du marché relatif à l'étude du potentiel photovoltaïque des zones d'activité économique de la CCGAM. Une nouvelle procédure de marché public sera lancée.

Le conseil communautaire a pris acte de ces communications.

Envoyé en préfecture le 27/01/2020

Reçu en préfecture le 27/01/2020

Affiché le 27/01/2020

ID : 071-200070530-20200123-20202-DE

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 61
Date de la convocation : 17 janvier 2020
Affichage compte rendu sommaire : 29 janvier 2020

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2020

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Georges BUDIN, délégué de Dracy lès Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mmes Véronique PROST, déléguée de Morlet, Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant de M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant, (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Hubert LOBREAU, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Pascale BILLIER, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Monique GATIER, Mme Marie-Claude BONNOT à M Christian GILLOT, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Camille FICHOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Michel MENAGER à M Gérard BERGERET, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, MM Thierry BABOUILLARD, Michel LARGY, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Jean-Camille JEANNIN, Yannick BOUTHIERE, Jean-Louis MARTIN, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN.

2020/003

Objet : Compte rendu des marchés à procédure adaptée.

Séance du conseil communautaire du 23 Janvier 2020 : délibération n° 2020/003

Rapport de Monsieur Michel BELHOMME,
Deuxième Vice-Président

Chers Collègues,

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 11 Juillet 2017 rendue exécutoire le 17 Juillet 2017, j'ai l'honneur de vous rendre compte des marchés à procédure adaptée.

11 décembre 2019 – 2018-025 – Travaux de restauration de la continuité écologique sur l'Arroux et le Ternin.

Titulaire : Groupement conjoint GECO INGENIERIE/VINCI pour un montant du marché initial (TF et TO 1) de 1 105 612,80 € HT

Avenant n° 2. Travaux complémentaires et suppression de divers ouvrages (montant + values = montant - values) donc sans incidence financière.

13 décembre 2019 – 2019-22-12 – Travaux de réfection et de mise aux normes de la cuisine centrale

Lot n° 12 : monte-charge

Attributaire : ARATAL ATTRACTIVE MOBILITY-AAM de CHARNAY-LES-MACON (71850) pour un montant de 11 907 € HT.

19 décembre 2019 – 2019-023 – Etude préalable au classement d'un site patrimonial remarquable.

Attributaire : Groupement conjoint

Mandataire : KARGO SUD de TOULON (83000)

Membres : AIRE PUBLIQUE de PARIS (75010) - EVEN CONSEIL de LYON (69001)

Pour un montant de 35 575 € HT.

19 décembre 2019 – 2019-018 – Etude de définition d'opportunité et de faisabilité pour la requalification du site de Mardor hors VRF.

Attributaire : Groupement conjoint

Mandataires : SCET (Services Conseil Expertises Territoires) de PARIS (75612)

Membre : Alain DESBROSSE (Ingénieur Ecologique) de BARIZEY (71640)

Pour un **montant de la tranche ferme** de : 63 250 € HT.

La tranche optionnelle n'est pas affermie.

20 décembre 2019 – 2019-027 – Location de patinoire Ephémère au Parc des Expositions l'Eduen à AUTUN (71400) du 10 février 2020 au 9 mars 2020.

Attributaire : SYNERGLACE d'HEIMSBRUNN (68990) pour un montant de 34 000 € HT.

23 décembre 2019 – 2019-026 – Etude du potentiel photovoltaïque des bâtiments industriels sur les zones d'activité économique de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan.

Déclaré sans suite pour motif d'intérêt général.

Fin décembre 2019 – 01-2017 : Mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la continuité écologique sur l'Arroux et le Ternin.

Titulaire : Groupement solidaire

Mandataire : CHAMPABERT EXTERTISES à BOURGOIN JALIEUR (38300)

Cotraitants : FIRIRA de PARIS (75011)

HYDRO EXPERTISE de LE BOUSCAT (33110)

INFRAPOLIS d'OULLIN (69600)

Avenant n° 4 : Travaux complémentaires et suppression de divers ouvrages pour un montant de - 200 € HT soit - 0,12 % du marché initial soit un total de : 159 895 € HT.

Le conseil communautaire a pris acte de ces communications.

Envoyé en préfecture le 27/01/2020
Reçu en préfecture le 27/01/2020
Affiché le 27/01/2020
ID : 071-200070530-20200123-20203-DE


**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 61
Date de la convocation : 17 janvier 2020
Affichage compte rendu sommaire : 29 janvier 2020

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2020

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Georges BUDIN, délégué de Dracy lès Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, délégué d'Étang sur Arroux, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mmes Véronique PROST, déléguée de Morlet, Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant de M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant, (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Hubert LOBREAU, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Pascale BILLIER, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Monique GATIER, Mme Marie-Claude BONNOT à M Christian GILLOT, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Camille FICHOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Michel MENAGER à M Gérard BERGERET, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, MM Thierry BABOUILLARD, Michel LARGY, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Jean-Camille JEANNIN, Yannick BOUTHIERE, Jean-Louis MARTIN, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN.

2020/004

Objet : Adoption de modifications au lot 15 du marché de fourniture de denrées alimentaires.

Séance du conseil communautaire du 23 Janvier 2020 : délibération n° 2020/004

Rapport de Monsieur Christian GILLOT,
Vice-Président

Chers Collègues,

Le marché de fourniture de denrées alimentaires et de barquettes pour liaison froide passé en procédure d'appel d'offres a été notifié aux entreprises attributaires le 17 décembre 2018. Sa durée d'exécution est de trois ans.

Le lot 15 concerne les barquettes à usage unique. Le marché initial comprenait cinq références, il est prévu d'ajouter deux références supplémentaires.

Le montant estimatif initial du marché était de 10.666,75 €HT. Le nouveau montant estimatif est de 11.725,45€ HT, soit une augmentation de 9,93 %.

La Commission d'appel d'offres s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification n° 1 au marché n° 2018/065 relatif au lot 15 du marché de fourniture de denrées alimentaires et de barquettes pour liaison froide, pour un montant estimatif annuel de 11.725,45 € HT,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.



**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 61
Date de la convocation : 17 janvier 2020
Affichage compte rendu sommaire : 29 janvier 2020

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2020

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Georges BUDIN, délégué de Dracy lès Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mmes Véronique PROST, déléguée de Morlet, Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant de M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant, (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Hubert LOBREAU, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Pascale BILLIER, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Monique GATIER, Mme Marie-Claude BONNOT à M Christian GILLOT, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Camille FICHOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Michel MENAGER à M Gérard BERGERET, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, MM Thierry BABOUILLARD, Michel LARGY, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Jean-Camille JEANNIN, Yannick BOUTHIERE, Jean-Louis MARTIN, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN.

2020/005

Objet : Adoption d'une modification au marché de maîtrise d'œuvre de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir

Séance du conseil communautaire du 23 Janvier 2020 : délibération n° 2020/005

Rapport de Monsieur Christian GILLOT,
Vice-Président

Chers Collègues,

Les travaux du marché de réhabilitation et de reconstruction partielle de l'abattoir multi-espèces intercommunal d'Autun sont désormais terminés et le coût global est connu.

Plusieurs augmentations du coût des travaux ont été rendus nécessaires afin que le bâtiment réponde aux attentes de ses usagers, autorisées par délibérations du Conseil communautaire

Les avenants adoptés découlent de modifications qui globalement répondaient à trois catégories de travaux.

La première d'entre elles concerne les aléas de chantier pour une somme de 116 943,50 € HT.

La seconde concerne des demandes faites par le maître d'ouvrage, soit dans le but d'améliorer le process soit d'optimiser les futurs coûts de fonctionnement.
La somme totale des surcoûts est de 86 711 € HT.

Le troisième et dernier critère correspond à des changements de programme entraînant des moins-values et des plus-values (par exemple la création d'une salle des machines).
Le montant est de 129 996 € HT.

Les modifications de programme ou de prestations décidées par le maître de l'ouvrage donnent droit au maître d'œuvre à l'augmentation de sa rémunération.
Le maître d'œuvre a ainsi droit à une augmentation de sa rémunération d'un montant de 22 082,50 € HT.

La CAO s'est réunie le 21 janvier 2020 et a approuvé cette modification de marché.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité,
(1 abstention),**

- **APPROUVE** la modification n°3 au marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces d'Autun d'un montant de 22 082,50 € HT, soit 26 499 € TTC,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ainsi que les trois premiers vice-présidents à signer ces modifications et tout document s'y rapportant.



**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

There is a large blue ink signature above this text that reads 'M. Barnay'.

**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 61
Date de la convocation : 17 janvier 2020
Affichage compte rendu sommaire : 29 janvier 2020

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2020

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Georges BUDIN, délégué de Dracy lès Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mmes Véronique PROST, déléguée de Morlet, Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant de M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant, (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Hubert LOBREAU, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Pascale BILLIER, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Monique GATIER, Mme Marie-Claude BONNOT à M Christian GILLOT, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Camille FICHOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Michel MENAGER à M Gérard BERGERET, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, MM Thierry BABOUILLARD, Michel LARGY, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Jean-Camille JEANNIN, Yannick BOUTHIERE, Jean-Louis MARTIN, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN.

2020/006

Objet : Adoption de modifications à différents lots du marché de réhabilitation et de reconstruction partielle de l'abattoir intercommunal d'Autun.

Séance du conseil communautaire du 23 Janvier 2020 : délibération n° 2020/006

Rapport de Monsieur Christian GILLOT
Vice-Président

Chers Collègues,

Les travaux du marché de réhabilitation et de reconstruction partielle de l'abattoir multi-espèces intercommunal d'Autun sont désormais terminés et les marchés doivent faire l'objet de derniers avenants en raison de derniers ajustements de construction.

Ces marchés sont modifiés conformément à l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2018.

Marché n° 2017/094 :

Le lot n° 11 « Electricité courant fort et faible » a été attribué à la SAS Gauthey Electricité, pour un montant de 363 443,19 € HT.

Il convient de totaliser les moins-values liées aux travaux non réalisés.

Il s'agit principalement de courants faibles comme la fourniture et la pose d'un onduleur qui a pu être supprimé et remplacé par celui existant qui était en bon état.

Le montant de la moins-value est de - 12 926,84 € HT.

Concernant les plus-values, il s'agit d'alimentations électriques demandées par la DDPP et servant essentiellement au bien-être animal : radiateur soufflant et canalisations hors gel dans la bouverie d'un montant de 1 921,40 € HT.

Le montant total de la modification est de - 11 005,44 € HT.

Montant total du marché après modifications n° 1, 2 et 3 : 360 829,94 € HT soit 432 995,93 € TTC.

Marché n° 2017/112 :

Le lot n° 31 « Equipements de pesée » a été attribué à la société Precia Molen pour un montant de 26 847,16 € HT.

Objet de la modification n° 1 :

L'optimisation des travaux a permis de supprimer du matériel inutile sur le lot « Equipement de Pesée ». Ce matériel ayant été fabriqué, il convient de le payer en retirant du marché le montant de la fourniture et mise en œuvre.

Ce matériel va être vendu grâce à notre maître d'œuvre qui nous mettra en relation avec des acheteurs engendrant une recette espérée de :

- Bascule à déchets encastrées : 9 913.59 € HT
- Equipement de pesée (atelier de découpe/transformation) : 9 293.75 € HT
- Balance préparation des épices : 484.48€ HT (option)
- Bascule de précision avec indicateur : 460.45€ HT

Total espéré : 20 152.27 € HT - 3 600.00€ HT de pose = 16 552.27€ HT

Comme écrit ci-dessus, une moins-value de - 3 600.00€ HT est à noter puisque ce matériel ne sera pas posé.

Total avenant 1 : - 3 600.00€ HT

Montant total du marché après modification n° 1 : 23 731,64 € HT soit 28 477,97 € TTC.

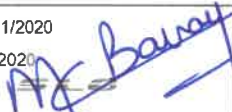
La CAO s'est réunie le 21 janvier 2020 et a émis un avis favorable sur ces modifications.

Séance du conseil communautaire du 23 Janvier 2020 : délibération n° 2020/006


Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification n° 3 au marché n° 2017/094 relatif au lot 11 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal d'Autun, pour un montant de - 11 005,44 € HT, soit - 13 206,53 € TTC,
- **APPROUVE** la modification n° 1 au marché n° 2017/112 relatif au lot 31 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal d'Autun, pour un montant de - 3 600 € HT, soit - 4 320 € TTC,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ainsi que les trois premiers vice-présidents à signer ces modifications et tout document s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 27/01/2020
Reçu en préfecture le 27/01/2020
Affiché le 27/01/2020
ID : 071-200070530-20200123-20206-DE



**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 61
Date de la convocation : 17 janvier 2020
Affichage compte rendu sommaire : 29 janvier 2020

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2020

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Georges BUDIN, délégué de Dracy lès Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mmes Véronique PROST, déléguée de Morlet, Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant de M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant, (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Hubert LOBREAU, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Pascale BILLIER, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Monique GATIER, Mme Marie-Claude BONNOT à M Christian GILLOT, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Camille FICHOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Michel MENAGER à M Gérard BERGERET, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, MM Thierry BABOUILLARD, Michel LARGY, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Jean-Camille JEANNIN, Yannick BOUTHIERE, Jean-Louis MARTIN, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN.

2020/007

Objet : Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de Saône et Loire - reversement de la prestation année 2018

Séance du conseil communautaire du 23 Janvier 2020 : délibération n° 2020/007

Rapport de Monsieur Yannick BOUTHIÈRE,
Vice-Président

Chers Collègues,

La Communauté de Communes du Grand Autunois – Morvan est signataire d'un contrat enfance jeunesse avec la CAF de Saône et Loire.

Chaque année, la Communauté de Communes du Grand Autunois – Morvan reçoit la prestation de service enfance jeunesse (Psej).

Les actions suivantes sont financées par le contrat enfance jeunesse :

Accueils petite enfance	CIAS du Grand Autunois Morvan
Lieu d'accueil parents enfants	
Relais assistantes maternelles	
Ludothèque	
Coordination enfance	
Accueils de loisirs 3-12 ans et 12-17 ans	Service animation jeunesse CCGAM
Séjours	
Formations BAFD-BAFA	
Coordination jeunesse	
Garderies périscolaires maternelles	Services périscolaires CCGAM
Accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires	Association Odysée Loisirs

A ce titre, la CCGAM a perçu 374 717,21 € pour l'année 2018, répartis de la façon suivante :

Service animation jeunesse CCGAM (accueils de loisirs extra et péri).....112 795,33 €
Services périscolaires CCGAM – garderies.....10 572,49 €

A reverser :

CIAS du Grand Autunois Morvan.....233 044,89 €
Association Odysée Loisirs.....18 304,50 €


Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** la Communauté de Communes du Grand Autunois–Morvan à reverser 233 044,89 € au CIAS du Grand Autunois Morvan,

- **AUTORISE** la Communauté de Communes du Grand Autunois–Morvan à reverser 18 304,50 € à l'association Odysée Loisirs,

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 27/01/2020
Reçu en préfecture le 27/01/2020
Affiché le 27/01/2020
ID : 071-200070530-20200123-20207-D


**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 61
Date de la convocation : 17 janvier 2020
Affichage compte rendu sommaire : 29 janvier 2020

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2020

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Georges BUDIN, délégué de Dracy lès Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mmes Véronique PROST, déléguée de Morlet, Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant de M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant, (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Hubert LOBREAU, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Pascale BILLIER, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Monique GATIER, Mme Marie-Claude BONNOT à M Christian GILLOT, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Camille FICHOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Michel MENAGER à M Gérard BERGERET, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, MM Thierry BABOUILLARD, Michel LARGY, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Jean-Camille JEANNIN, Yannick BOUTHIERE, Jean-Louis MARTIN, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN.

2020/008

Objet : Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan au comité syndical du syndicat mixte des bassins versants de l'Arroux et de la Somme (SMBVAS).

Séance du conseil communautaire du 23 Janvier 2020 : délibération n° 2020/008

Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente

Chers Collègues,

Le syndicat mixte des bassins versants de l'Arroux et de la Somme a été créé par arrêté du préfet de Saône et Loire le 31 décembre 2019. Ce syndicat mixte réunit les communautés de communes du Grand Autunois-Morvan, du Grand Charolais, Entre Arroux Loire et Somme et la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines.

Les statuts du SMBVAS prévoient que le comité syndical comprend 35 délégués titulaires et 35 délégués suppléants. La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan est représentée au sein du comité syndical par 17 délégués titulaires et 17 délégués suppléants.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ELIT les représentants de la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan au Comité Syndical du Syndicat Mixte des bassins versants de l'Arroux et de la Somme (SMBVAS), ci-dessous :

Titulaires		Suppléants	
CHAUVET	Vincent	BILLIER	Pascale
DURAND	Alain	LOBREAU	Hubert
DARROUX	Gilbert	DUPLOYER	Maurice
MARIN	Marie	DUCRET	Cyril
VERNAY	Roger	RONDEAU	Michel
LABONDE	Pierre	LABONDE	Régis
VILLIER	Michel	GUYARD	Franck
BARNAY	Marie-Claude	LARGY	Michel
VOILLOT	Fabrice	BOUDOT	Joël
CONTENT	Gérard	GAGNIARRE	Philippe
LORIOT	Jean-Paul	ROUSSEAU	Christophe
MENAGER	Michel	DUFOUR	Jean
LABONDE	Martine	BOUCHOT	Jacques
ANDRIOT	Marc	BROCHOT	Roger
GOUJON	Patrice	NIGAUD	Jean-Luc
LAURENT	Hervé	BAZOT	Jonathan
PORCHERET	Jean-Louis	BERRET	Gilles

Envoyé en préfecture le 27/01/2020
Reçu en préfecture le 27/01/2020
Affiché le 27/01/2020
ID : 071-200070530-20200123-202081-DE

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 61
Date de la convocation : 17 janvier 2020
Affichage compte rendu sommaire : 29 janvier 2020

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2020

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Georges BUDIN, délégué de Dracy lès Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Épertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, délégué d'Étang sur Arroux, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mmes Véronique PROST, déléguée de Morlet, Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant de M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant, (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Hubert LOBREAU, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Pascale BILLIER, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Monique GATIER, Mme Marie-Claude BONNOT à M Christian GILLOT, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Camille FICHOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Michel MENAGER à M Gérard BERGERET, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, MM Thierry BABOUILLARD, Michel LARGY, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Jean-Camille JEANNIN, Yannick BOUTHIERE, Jean-Louis MARTIN, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN.

2020/009

Objet : Approbation de la Charte du Parc naturel régional du Morvan 2020-2035.

Séance du conseil communautaire du 23 Janvier 2020 : délibération n° 2020/009

Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY
Présidente

Chers Collègues,

Le Parc naturel régional du Morvan doit renouveler son label à l'échéance de juin 2020. La procédure de renouvellement a démarré en 2017 et une nouvelle Charte a été élaborée en concertation avec la population pour la période 2020-2035.

La Charte 2020-2035 est constituée d'un rapport, d'un Plan de Parc, d'un cahier des paysages et des statuts modifiés du Syndicat mixte, annexes du rapport. La Charte a obtenu un avis favorable de l'Etat et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l'enquête publique.

Elle est maintenant soumise à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre concernés par le périmètre d'étude, soit 137 communes, 3 villes partenaires, 8 communautés de communes et 4 Départements. Chaque collectivité approuve individuellement la Charte par délibération ce valant également adhésion, ou renouvellement de l'adhésion au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Morvan.



La Charte sera ensuite transmise, pour délibération, au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté qui arrêtera le périmètre pour lequel il demandera le renouvellement du classement du Morvan en Parc naturel régional auprès de l'Etat pour 15 ans.

Pour finir, elle sera approuvée par un décret du Premier ministre, après avis des différents ministères concernés, officialisant le renouvellement de la labellisation du territoire en Parc naturel régional.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité,
(1 abstention)**

- **APPROUVE**, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional du Morvan 2020-2035 ainsi que ses annexes dont les statuts modifiés du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Morvan,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 27/01/2020
Reçu en préfecture le 27/01/2020
Affiché le 27/01/2020
ID : 071-200070530-20200123-20209 DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 61
Date de la convocation : 17 janvier 2020
Affichage compte rendu sommaire : 29 janvier 2020

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2020

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Georges BUDIN, délégué de Dracy lès Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mmes Véronique PROST, déléguée de Morlet, Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant de M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant, (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Hubert LOBREAU, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Pascale BILLIER, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Monique GATIER, Mme Marie-Claude BONNOT à M Christian GILLOT, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Camille FICHOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Michel MENAGER à M Gérard BERGERET, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, MM Thierry BABOUILLARD, Michel LARGY, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Jean-Camille JEANNIN, Yannick BOUTHIERE, Jean-Louis MARTIN, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN.

2020/010

Objet : Approbation de la modification des statuts du syndicat intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères de la région de Chagny.

Séance du conseil communautaire du 23 Janvier 2020 : délibération n° 2020/010

Rapport de Monsieur Michel PILARD
Conseiller communautaire délégué

Chers Collègues,

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan adhère au syndicat intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères de la région de Chagny.

Ce dernier a adopté une modification de ses statuts en comité syndical du 5 décembre 2019 et ses membres doivent approuver cette modification dans un délai de trois mois.

Cette modification a trait à la réduction du nombre des délégués siégeant en comité syndical. Le nombre des délégués sera à l'avenir fonction du nombre d'habitants par communes :

- pour une commune de moins de 1000 habitants : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant
- pour une commune dont la population est comprise entre 1000 et moins de 3500 habitants : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants
- pour une commune dont la population est supérieure à 3500 habitants : 3 délégués titulaires et 3 suppléants.


Le nombre des délégués désignés par les EPCI est calculé en fonction du nombre d'habitants de leurs communes comprises dans le périmètre du SIRTOM, selon les répartitions décrites ci-dessus.

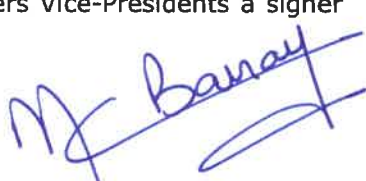
Ainsi le périmètre du SIRTOM sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan comprend 12 communes de moins de 1000 habitants et 2 communes dont la population est comprise entre 1000 et 3500 habitants. La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan devra alors désigner 16 délégués titulaires et 16 délégués suppléants au lieu et place de 28 délégués siégeant actuellement pour la compétence « collecte, transport et traitement des ordures ménagères ». Pour la compétence « SPANC », la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan est présente au SIRTOM par représentation substitution de 5 communes de moins de 1000 habitants et d'une commune de plus de 1000 habitants, elle devra alors désigner 7 délégués titulaires et sept délégués suppléants en lieu et place des 12 délégués actuels.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification de statuts présentée par le SIRTOM.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 27/01/2020
Reçu en préfecture le 27/01/2020
Affiché le 27/01/2020
ID : 071-200070530-20200123-2020 10-DE




**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 61
Date de la convocation : 17 janvier 2020
Affichage compte rendu sommaire : 29 janvier 2020

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2020

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Georges BUDIN, délégué de Dracy lès Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mmes Véronique PROST, déléguée de Morlet, Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant de M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant, (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Hubert LOBREAU, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Pascale BILLIER, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Monique GATIER, Mme Marie-Claude BONNOT à M Christian GILLOT, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Camille FICHOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Michel MENAGER à M Gérard BERGERET, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, MM Thierry BABOUILLARD, Michel LARGY, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Jean-Camille JEANNIN, Yannick BOUTHIERE, Jean-Louis MARTIN, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN.

2020/011

Objet : Avenant à la convention relative à l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires de Couches au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud à Couches.

Séance du conseil communautaire du 23 Janvier 2020 : délibération n° 2020/011

Rapport de Monsieur Christian GILLOT,
Vice-Président.

Chers Collègues,

Les élèves des écoles primaire et maternelle de Couches prennent leurs repas au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud, encadrés par du personnel communautaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le collège garantit l'accueil des élèves uniquement durant la période scolaire.

Depuis le 1er février 2017, la surveillance des repas et des déplacements des élèves s'exerce sous la responsabilité exclusive des personnels désignés par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Les repas sont servis aux élèves au tarif fixé en Conseil d'Administration du collège avant le début de chaque année civile. Le prix du repas sera le prix du repas payé par les élèves demi-pensionnaires du collège.

Le collège reconnaîtra pour seul débiteur la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, laquelle réglera au collège le montant des repas effectivement commandés pour les élèves dans un délai de 20 jours après la date d'émission de la facture.

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan se chargera du recouvrement du montant des repas auprès des familles des élèves aux tarifs fixés par elle. Une convention a été conclue pour trois années scolaires 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022.

L'article 5 de ladite convention prévoit que :

« Le prix du repas sera le prix payé par les élèves demi-pensionnaires du collège, soit le montant du forfait annuel divisé par le nombre de jours de repas. Tout changement de tarif sera, au préalable, soumis à l'avis du Conseil Départemental ».

Le conseil d'administration du collège Louis Pergaud, 71490 COUCHES, en sa séance du 3 décembre 2019 a fixé pour l'année 2020 le prix du repas à 3.33 €. (3.22 € en 2019). Il convient par conséquent de modifier ladite convention (Prix du repas).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant à la convention relative à l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires de Couches au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud à Couches annexé au présent rapport.

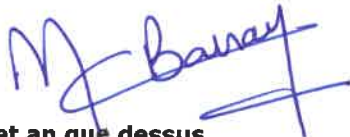
AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer l'avenant à la convention relative à l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires de Couches au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud et tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 27/01/2020

Reçu en préfecture le 27/01/2020

Affiché le 27/01/2020

ID : 071-200070530-20200123-20200111-DE


**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 60
Date de la convocation : 17 janvier 2020
Affichage compte rendu sommaire : 29 janvier 2020

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2020

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Georges BUDIN, délégué de Dracy lès Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mmes Véronique PROST, déléguée de Morlet, Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant de M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant, (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Hubert LOBREAU, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Pascale BILLIER, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Monique GATIER, Mme Marie-Claude BONNOT à M Christian GILLOT, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Camille FICHOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Michel MENAGER à M Gérard BERGERET, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, MM Thierry BABOUILLARD, Michel LARGY, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Jean-Camille JEANNIN, Yannick BOUTHIERE, Jean-Louis MARTIN, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN.

2020/012

Objet : Zone d'Activité Economique intercommunale (ZAE) des « Télots » à Saint-Forgeot-
Vente de terrain à l'Entreprise BARBOSA -

Séance du conseil communautaire du 23 Janvier 2020 : délibération n° 2020/012

Rapport de Monsieur Christian DEMIZIEUX,
Conseiller communautaire délégué

Chers Collègues,

La délibération n° 2019/152 du 18 décembre 2019 est annulée et remplacée par la délibération suivante :

Monsieur BARBOSA, gérant de la SARL BARBOSA, dont le siège social est à Saint-Forgeot, 105 impasse des Papillons, souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée section B n° 370 appartenant à la communauté de communes du Grand Autunois Morvan.

Monsieur BARBOSA souhaite acquérir environ 1 000 m² à l'arrière de son bâtiment actuel, afin d'y aménager une surface de stockage.

Cette parcelle est située en zone NDr du POS modifié de Saint-Forgeot, et donc inconstructible.

Le prix de vente est fixé à 0,50 € HT le m² d'un commun accord.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

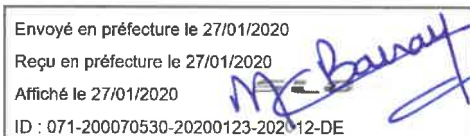
Vu les articles L 5214 - 16 et 5214 - 23 -1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.5211- 37 du CGCT,

Vu les articles L.3113-14 et L. 3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité,
(1 abstention)**

- **AUTORISE** la vente après division et bornage, à la SARL BARBOSA d'une partie de la parcelle cadastrée B n° 370 pour environ 1 000 m² au prix de 0,50€ HT le m², soit 500€ HT ;
- **PRECISE** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la SARL BARBOSA ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à la présente décision.



M. Barnay
**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 60
Date de la convocation : 17 janvier 2020
Affichage compte rendu sommaire : 29 janvier 2020

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2020

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Georges BUDIN, délégué de Dracy lès Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, délégué d'Étang sur Arroux, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mmes Véronique PROST, déléguée de Morlet, Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant de M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRÉ), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant, (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Hubert LOBREAU, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Pascale BILLIER, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Monique GATIER, Mme Marie-Claude BONNOT à M Christian GILLOT, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Camille FICHOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Michel MENAGER à M Gérard BERGERET, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, MM Thierry BABOUILLARD, Michel LARGY, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Jean-Camille JEANNIN, Yannick BOUTHIERE, Jean-Louis MARTIN, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN.

2020/013

Objet : Adoption définitive du Programme Local de l'Habitat intercommunal 2020-2025.

Séance du conseil communautaire du 23 Janvier 2020 : délibération n° 2020/013

Rapport de Monsieur Jean-Claude NOUALLET
Vice-président

Chers Collègues,

Vu la loi portant Engagement National pour le Logement du 13 juillet 2006, notamment son article 3 qui réaffirme la nécessité de mettre en œuvre des politiques de l'habitat au niveau local et l'intérêt d'élaborer ces politiques à l'échelle de l'EPCI,

Vu la loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion du 25 mars 2009,

Vu la loi relative à la Mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement du 3 août 2009,

Vu la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,

Vu les articles L.302-1 à L.302-4 et R.302-1 à R.302-13 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan,

Vu la délibération communautaire du 4 juillet 2016 prescrivant l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) intercommunal, et celle du 29 mars 2017 étendant la réalisation du document au nouveau périmètre de la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération communautaire du 28 août 2019 validant le 1^{er} arrêt du projet de PLHi couvrant la période 2020-2025,

Vu les délibérations communales et les avis majoritairement favorables des communes sur ce projet de PLHi 2020-2025 (36 avis favorables et 13 avis réputés favorables),

Vu la délibération communautaire du 26 novembre 2019 relative au 2^{ème} arrêt du projet de PLHi 2020-2025 et intégrant certaines observations et demandes formulées dans la cadre de la consultation des communes,

Vu l'avis favorable du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement en date du 16 décembre 2019,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Préfet de Département en date du 2 janvier 2020, ci-joint en annexe,

Vu le dossier de PLH intercommunal prêt à être approuvé, ci-joint en annexe,

Considérant ce qui suit :

- pour mémoire, conformément aux dispositions du Code la Construction et de l'Habitation, la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan se trouve dans l'obligation d'élaborer un PLH intercommunal sur son territoire (EPCI compétent en matière d'habitat, comptant plus de 30 000 habitants et une commune de plus de 10 000 habitants),

- au-delà des aspects règlementaires, un PLH intercommunal présente un réel intérêt pour la collectivité car il définit à l'échelle du Grand Autunois Morvan et pour une durée de 6 ans (2020-2025) les principes et objectifs d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en assurant, entre les communes et si besoin entre les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements,

- tel que prévu par le Code de la Construction et de l'Habitation, le PLH intercommunal 2020-2025 comprend un diagnostic, un document d'orientations et un programme d'actions. Il prévoit en outre des modalités de suivi et d'évaluation ainsi que la mise en place d'un dispositif d'observation de l'habitat,

- le PLH intercommunal 2020-2025 a été élaboré en parallèle et en cohérence avec les études menées dans le cadre du PLUi, en associant les communes, l'Etat et d'autres acteurs de l'habitat et de l'hébergement (Département, bailleurs et opérateurs sociaux, organismes d'insertion et d'accompagnement au logement et à l'hébergement, associations reconnues d'utilité publique, professionnels de l'immobilier, ...),

- conformément aux règles de procédure, le projet de PLH intercommunal 2020-2025 a fait l'objet d'un 1^{er} arrêt en conseil communautaire le 28 août 2019 et d'un second arrêt en conseil communautaire le 26 novembre 2019 après consultation des communes,

Séance du conseil communautaire du 23 Janvier 2020 : délibération n° 2020/013

Considérant par ailleurs que :

- à l'issue d'une présentation et d'un examen du dossier en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) le 16 décembre 2019, cette instance a formulé un avis favorable sans demander de modifications.

Le CRHH fait néanmoins remarquer que dans le cadre de la mise en œuvre du PLHi et de l'élaboration du PLUi, la collectivité doit rester attentive aux évolutions démographiques et à leurs conséquences sur les besoins réels en logements.

Si nécessaire, il conviendra de réajuster les objectifs de construction pour ne pas accentuer la vacance et l'étalement urbain,

- suite au CRHH, Monsieur le Préfet, a également émis un avis favorable sur le projet de PLHi 2020-2025 de la communauté de communes, sans demander non plus de modifications.

Annexé à la présente délibération, son courrier du 2 janvier 2020 souligne notamment l'investissement réalisé par la collectivité dans l'élaboration de son 1^{er} PLHi et la création d'un service Habitat auquel seront affectés 3 ETP pour mettre en œuvre et suivre le programme d'actions.

Monsieur le Préfet attire cependant l'attention sur les points de vigilance suivants :

- Bien que déclinée de manière détaillée, par formes et par typologies, la répartition des besoins en logements sur le territoire qui a été définie dans le PLHi (pour 6 ans) devra se traduire dans le PLUi (pour 12 ans) par un nécessaire phasage de l'ouverture à l'urbanisation des zones d'habitat, ceci afin de respecter l'obligation réglementaire de compatibilité entre les 2 documents de planification,
- Les études prévues dans le PLHi 2020-2025 devront être réalisées avant le bilan à mi-parcours (fin 2022) afin de pouvoir mettre en œuvre des actions adaptées au cours de la seconde moitié d'application de ce PLHi (de 2023 à 2025).

Au vu de ces éléments, il est donc possible d'adopter aujourd'hui le dossier en l'état, sans apporter de modifications au contenu des pièces.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité, (4 abstentions)


- **APPROUVE** le 1^{er} PLH intercommunal de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan couvrant la période 2020-2025,
- **AUTORISE** Madame La Présidente ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

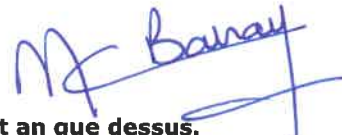
La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de Département, Madame la Présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, Monsieur le Président du Conseil départemental et Mesdames et Messieurs les Maires de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan.

Elle sera publiée au Recueil des actes administratifs de la collectivité et fera l'objet d'un affichage pendant un mois à l'hôtel communautaire et dans les 55 mairies, ainsi que d'une insertion dans un journal diffusé dans le département.

Enfin, elle sera mise en ligne sur le site Internet du Grand Autunois Morvan et transmise aux personnes publiques et services associés à la procédure.

Envoyé en préfecture le 27/01/2020
Reçu en préfecture le 27/01/2020
Affiché le 27/01/2020
ID : 071-200070530-20200123-202013-DE




**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

